

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 Novembre 2024

Commune  
de AZÉ  
41100

(Loir-et-Cher)

Date de la convocation  
24/10/2024

En exercice	Présents	Votants
14	8	12

## OBJET DE LA DELIBERATION

N° 2024-53 demande de subvention au titre de la DADD- projet de dés-imperméabilisation de la cour de l'école et réaménagement sécuritaire des abords de la mairie

Envoyé en préfecture le :

13 NOV. 2024

Reçu à la Préfecture  
de Loir-et-Cher, le :

18 NOV. 2024

Déposé en ligne le

26 NOV. 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le douze du mois de septembre à 19 heures 45, le Conseil Municipal de la Commune de AZE, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame BOULAY Maryvonne, Maire.

Présents : : Mesdames, BIGOT Valérie, BOULAY Maryvonne, GUILLOU Sylvie, LANDRE Béatrice,  
Messieurs CHÉRAMY Jacky, DELGADO Louis, GAUTHIER Cédric, LELEU Eric, MARCO Benjamin, TYTGAT Loïc

Absentes excusées : Mme CHÉRAMY Laure-Aline qui a donné pouvoir à M. Mme MOTTIER Catherine qui a donné pouvoir à M. Eric LELEU  
Mme RENOU Christelle qui a donné pouvoir à Mme LANDRE Béatrice  
Mme JOLY-LAVRIEUX Martine qui a donné pouvoir à Mme GUILLOU Sylvie

Mme LANDRE Béatrice est désignée secrétaire de séance.

Mme le Maire informe que dans le cadre des travaux de dés-imperméabilisation de la cour de l'école et réaménagement sécuritaire des abords de la mairie, il est possible d'obtenir une subvention au titre de la DADD (dotation départementale d'aménagement durable) auprès du Conseil Départemental.

Les projets pouvant prétendre à cette subvention sont les suivants :

\* Protection de la biodiversité :

Régénération ou reboisement de parcelles boisées dans un enjeu de corridor écologique (trame verte), plantation d'arbres, haies ou vergers conservatoires.

- Préservation et gestion de la ressource en eau :

Gestion intégrée des eaux pluviales.

Le montant de l'aide est fixé en fonction du nombre d'habitants du bénéficiaire. Pour les communes de moins de 2 000 habitants : 60 % du montant HT des dépenses éligibles.

Mme le Maire demande aux membres présents de bien vouloir :

- adopter l'opération et arrêter les modalités de financement ;
- solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental au titre de la DADD pour la réalisation du projet objet de la présente demande ;
- attester que les travaux ne sont pas commencés ;
- s'engager à informer l'Agence de l'eau en cas de modification du plan de financement ou de toute autre modification du projet ;
- s'engager à respecter toutes les obligations réglementaires ;

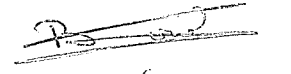
- Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :
- d'adopter l'opération et arrêter les modalités de financement ;
  - de solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental au titre de la DADD pour la réalisation du projet objet de la présente demande ;
  - d'attester que les travaux ne sont pas commencés ;
  - de s'engager à informer l'Agence de l'eau en cas de modification du plan de financement ou de toute autre modification du projet ;
  - de s'engager à respecter toutes les obligations réglementaires ;

Le Maire,



BOULAY Maryvonne

Le secrétaire de séance



LANDRE Béatrice